

Bordeaux, le 10/03/2021

Déploiement de la stratégie vaccinale contre la Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine

Il est urgent de garantir une équité d'accès à la vaccination pour tous !

Comme le souligne l'avis de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie¹ en date du 2 février 2020, la Nouvelle-Aquitaine figure parmi les trois premières régions françaises en termes de premières doses de vaccin reçues par rapport à sa population générale.

Ainsi, et selon les données de Santé Publique France, la moitié des résidents en EHPAD a pu bénéficier des deux injections du vaccin contre la COVID-19 et le quart des personnes de 75 ans et plus ont pu recevoir la première dose. Cela représente donc **337 547 personnes vaccinées** (au moins 1 dose) dont **195 356 ayant reçu leur seconde dose au 2 mars inclus**, comme le précise le communiqué de presse de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine du 4 mars dernier.

Avec une couverture vaccinale à 5,6% sur l'ensemble du territoire néo-aquitain (pour la première dose), notre région poursuit globalement sa progression entre la gestion des flux d'approvisionnement et l'effectivité de la vaccination dans les centres dédiés à cet effet.

Pour autant et en appui à l'avis de la cellule de concertation Vaccination Covid-19, France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine, alerte sur les conditions de mise en œuvre de la campagne de vaccination à l'échelle départementale où de nombreuses inégalités d'accès sont constatées, venant ainsi renforcer celles déjà existantes.

Dans les départements de la Dordogne, des Deux-Sèvres, du Lot-et-Garonne et de la Gironde, la vaccination dans les EHPAD reste en retrait. Il est en de même auprès des personnes de 75 ans et plus à domicile où l'on relève que **seulement 1 personne sur 10 bénéficie à ce jour d'une vaccination globale avec l'injection des deux doses recommandées.**

¹ Pour rappel, la CRSA s'est vue dotée d'une cellule de concertation Vaccination Covid-19, installée sur demande de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine le 15 décembre 2020. Son rôle est d'émettre des avis et de faire remonter chaque semaine les signalements et les problématiques de logistique, d'information ou d'éthique liée au déploiement de la stratégie vaccinale en région. Les données renseignées dans cette note de position s'appuient sur les travaux de cette cellule concertation Vaccination Covid-19.



La gestion de la file d'attente vis-à-vis des personnes prioritaires est de plus en plus inquiétante avec une multiplication des témoignages faisant état :

- **De l'impossibilité** de prendre des rendez-vous sur les plateformes en ligne ou par téléphone
- **D'absence** de visibilité sur l'ouverture de places de rendez-vous alors que les doses sont livrées chaque semaine
- **D'insuffisance** de doses disponibles dans certains territoires alors que la dotation est suffisante dans d'autres.

Il est grand temps de lever l'opacité sur les critères servant à répartir les doses de vaccins entre départements mais aussi entre les centres ou les autres effecteurs.

C'est pourquoi France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine appuie la demande de la Cellule de Concertation Vaccination pour **promouvoir de façon homogène et cohérente les flux d'approvisionnement, en lien avec les professionnels du territoire et les médecins traitants notamment.**

La situation des personnes prioritaires n'est pas véritablement prise en compte. Il est impératif d'aller vers certaines populations pour leur permettre d'accéder à la vaccination notamment pour :

- **Les personnes âgées dépendantes** vivant chez elles et les personnes atteintes de handicap qui ne peuvent pas se déplacer. **Nous demandons à nouveau à ce que les infirmier(e)s soient autorisé(e)s au plus vite à vacciner à domicile**
- **Les personnes en situation de précarité et/ou éloignées du numérique** qui n'ont pas accès aux technologies pour prendre rendez-vous. **Il est indispensable de mettre en place des accompagnements appropriés.**

La prise de décision régionale concernant l'application de la doctrine vaccinale pour certaines populations ultra-prioritaires reste en suspens. Pour les personnes greffées, considérées désormais comme à risques, il est recommandé de procéder au plus vite à la vaccination de ces publics. Or, à ce jour, l'organisation de la vaccination reste à l'appréciation des centres de transplantation sans que les équipes aient les moyens de dédier des plages de rendez-vous disponibles pour les patients. Ce dysfonctionnement supplémentaire **corrobore le besoin urgent de définir une politique régionale prenant en compte les critères de vulnérabilité et de comorbidité en complément à celui de l'âge pour mieux gérer l'équité vaccinale.**



Alors que les pouvoirs publics aspirent à ce que la population des 75 ans et plus soient tous vaccinés avant la fin de l'été, les 46 élus composant le Bureau et le Comité Régional de France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine, représentant les 130 associations adhérentes à notre réseau réclament :

- **Une révision des règles appliquées à la campagne de vaccination de la population senior** : quid des personnes de 65 ans à 75 ans atteintes de comorbidité, qui, à ce jour, sont les grandes oubliées de cette première phase ?

- **un meilleur pilotage des centres de vaccination** : entre l'approvisionnement des vaccins, la gestion du matériel nécessaire à la vaccination, l'adéquation entre les doses reçues et les personnes à vacciner pour éviter les pertes, **il ne suffit pas de multiplier les centres de vaccination sur le territoire pour conduire avec efficacité et efficience la campagne** dans les départements, **il est urgent et nécessaire de ramener plus d'équité dans la vaccination des personnes prioritaires.**

C'est pourquoi, France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine reformule la demande de :

1. **Intégrer un représentant des usagers (RU) référent** France Assos Santé aux cellules territoriales de suivi de la vaccination sur l'ensemble des 12 départements, en lien avec les directions départementales ARS, les Conseils Territoriaux de Santé (CTS), les Préfectures, les Conseils Départementaux et les Comités Départementaux Citoyenneté et Autonomie (CDCA).
2. **Produire rapidement et diffuser régulièrement un baromètre du suivi des vaccinations** en Nouvelle-Aquitaine permettant de suivre à l'échelle de la région et des départements, voir sur chaque centre de vaccination, les indicateurs spécifiques de la vaccination (nombre de personnes, nombre de doses livrées, cartographie des centres de vaccinations avec suivi des programmations des rdv, etc.)
3. **Médiatiser** chaque semaine l'état d'accessibilité à la vaccination des publics prioritaires par département.



QUELQUES TEMOIGNAGES de REPRESENTANTS d'USAGERS et ACTEURS ASSOCIATIFS

Quelle politique départementale pour permettre l'accès à la vaccination des malades chroniques, à risques ?

Le 25 février lors de la plénière de la Conférence Territoriale de Santé (CTS) de Charente (en visio) où je siège en tant que représentant des usagers, j'interpelle la Direction Départementale de l'ARS. Je la saisi sur la non politique de prise en charge des greffés et des malades chroniques, dans notre département, d'absence de recommandations auprès des différents services de néphrologie. Réponse de l'ARS, via la Responsable pôle santé publique « en cas de difficulté, nous contacter »

Personne greffée depuis 22 ans, je me rends à mon rendez-vous au CHU de Poitiers le 1^{er} mars, avec le Chef du Service de Néphrologie pour visite de contrôle. Après consultation, celui-ci m'interpelle sur la vaccination, il m'informe qu'il n'y a pas de politique de la vaccination auprès des greffés par l'ARS Nouvelle Aquitaine, en particulier dans notre région. Il a pris la décision de commander 100 vaccins Pfizer et de vacciner les greffés de la Vienne. Le 2 mars j'essaye vainement de prendre rendez-vous, auprès des différents points de vaccination, au plus près de mon domicile. Le 3 mars je téléphone au service de l'ARS, j'explique la situation, que je suis greffé depuis 22ans, diabétique, que je souffre d'une arythmie cardiaque et que j'aurais 75 ans au mois d'octobre. Réponse (nous vous rappelons). Au 6 mars, j'attends toujours une réponse. Cette situation est la même pour l'ensemble des malades chroniques lourds (cancer, maladie cardiovasculaire, mucoviscidose, maladies psychiques.....).

Quid des personnes souffrant de troubles psychiques chroniques ?

Les recommandations de la stratégie vaccinale précise que dans les publics prioritaires, sont intégrés les personnes souffrant de troubles psychiques chroniques, lesquels présentent la plupart du temps des comorbidités importantes. En tant que délégué départemental de l'UNAFAM, nous ne savons pas si des mesures spécifiques existent pour leur proposer la vaccination et surtout les contacter pour la leur offrir. L'une des difficultés de ces troubles étant de faire eux-mêmes les démarches et de prévoir cette vaccination.

D'une agglomération à l'autre, la dynamique vaccinale est d'abord une dynamique des élus du territoire...

Indépendamment des difficultés, toute personne de 75 ans qui souhaite se faire vacciner, doit pouvoir se rendre dans un centre de vaccination. Or, depuis le mercredi 3 mars et pendant les prochaines semaines, par l'intermédiaire des communes, le Grand Périgueux va recenser les personnes de 75 ans et +, qui ne seraient pas en mesure - pour des raisons autres que des pathologies graves - de se rendre dans un centre de vaccination. On nous annonce que 460 créneaux seront réservés dans un premier temps à leur attention par la Préfecture, sur les deux centres de vaccination réservés à cet effet. Le Grand Périgueux met en place un centre d'appels pour contacter les personnes identifiées par les communes. Pour celles volontaires, il assurera la prise de rendez-vous sur ces créneaux. En parallèle, des solutions de transport seront organisées par les communes.

... qui pour certains territoires obligent à déployer des pratiques détournées

En tant qu'usager et élu associatif, je souhaite relater la situation dans ma famille d'un couple âgé, elle 88 ans ayant eu un AVC en 2015 avec une autonomie un peu limitée, lui 92 ans. Ils vivent encore chez eux. Ils ont reçu il y a plus d'un mois et demi un courrier pour s'inscrire afin de bénéficier du vaccin contre la Covid. Ils n'ont pas internet et ont essayé vainement de prendre un rendez-vous par téléphone. En désespoir de cause ils y sont arrivés par un autre moyen. Ils seront vaccinés le 16 mars. Dommage de devoir passer par un autre moyen que celui qui est officiel.

Il faut être débrouillard pour se faire vacciner !

Ces organisations ne me semblent pas dignes d'une société démocratique dans la mesure où c'est le plus débrouillard qui sera vacciné !! En tant qu'élue au Conseil Territorial de Santé en 87 (en visio le 25 février) j'ai fait état de ce manque d'infos qui n'est pas respectueux des populations et rajoute de l'anxiété en ces périodes troublées.



Avec le site doctolib : on se moque des populations !!! j'ai alerté le conseil de la vie sociale ainsi que la commission des usagers de l'hôpital où je siège car ma mère de 92 ans, résidente de l'accueil de jour, ne pouvait pas être vaccinée via son accueil de jour. On m'a finalement annoncé que ce serait aujourd'hui à l'accueil de jour, sauf ...qu'il n'y a pas eu assez de doses !!! (alors qu'elle était inscrite)

Des zones rurales aux zones urbaines, même combat

Chaque jour en tant que représentant des usagers ou acteur associatif, nous sommes alertés sur les difficultés d'accès à la vaccination. En Gironde, des zones rurales du Sud Gironde à celles plus urbaines comme à Camblane, les personnes âgées vivant à domicile n'ont pas accès à la vaccination dès la mise en place, que ce soit par leurs propres moyens ou par l'intermédiaire du médecin traitant. Et lorsque les créneaux sont ouverts, ils sont saturés au bout de 2heures...

Note de position signée par l'ensemble des associations adhérentes de France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine et la CRSA



Autisme Pau
Béarn Pyrénées





France Assos Santé, une entité nationale pour faire entendre la voix de tous les usagers du système de santé

France Assos Santé est le nom choisi par l'**Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé** (UNAASS) comme organisation de référence pour représenter les patients et les usagers du système de santé et défendre leurs intérêts.

Avec son inscription dans le code de la santé publique via la loi du 26 janvier 2016, France Assos Santé donne un cadre statutaire aux 72 associations nationales fondatrices de poursuivre la mobilisation collective menée depuis près de 20 ans, **reconnue et légitimée par la loi**.

En national comme en région, la défense et la participation des malades et des usagers du système de santé aux décisions qui les concernent sont les deux piliers de son action.

Pour garantir ces fonctions, les missions de France Assos Santé sont principalement **d'informer** le public sur des questions juridiques et sociales, de **former et soutenir** les associations agréées, de **donner et rendre des avis** auprès des pouvoirs publics et des organismes publics et privés du système de santé, d'assurer la **représentation des usagers** dans les différentes instances auxquelles ils sont invités à siéger et **d'engager des plaidoyers** à partir de l'expression citoyenne des usagers, de leurs attentes et de leurs besoins.

L'analyse de la politique nationale de santé détermine les fondements de son action, aussi bien en national qu'en région. Pour les années à venir, les chantiers prioritaires visent principalement à :

- Promouvoir les parcours de santé pour chacun
- Garantir à tous une offre de soins accessible, adaptée et reposant sur un financement solidaire
- Défendre et accompagner les personnes isolées et fragilisées dans leur parcours de santé et de soins
- Aider l'utilisateur à devenir acteur de sa santé
- Développer et valoriser le rôle des représentants des usagers, patients-pairs et des aidants
- Promouvoir le bien-être physique et psychique
- Co-construire avec les professionnels des indicateurs de résultats utiles en matière de qualité, sécurité et pertinence des soins.

L'organisation France Assos Santé en Nouvelle Aquitaine

En tant que délégation régionale de l'UNAASS, dites URAASS, France Assos Santé Nouvelle Aquitaine se compose de deux antennes pour piloter son action sur l'ensemble du territoire néo-aquitain : Bordeaux et Limoges. Aujourd'hui c'est près de **130 associations agréées** en santé qui la composent, **850 Représentants des Usagers** (RU) qui siègent en Commission des Usagers des établissements de santé de la Nouvelle Aquitaine et environ **2000 bénévoles** engagés sur l'ensemble du territoire.

